



Saint-Martin-d'Hères, le 03 juillet 2023

Conseil d'Administration du Lundi 03 juillet 2023 Délibération n°CA-2023-29

NATURE: AFFAIRES FINANCIERES

Objet: TARIFS des DROITS et PRESTATIONS 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ; et notamment son Titre IV chapitre I article 1-3 ;

Vu la délibération n°CA-2021-52 relative aux tarifs et prestations, adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 07 décembre 2021,

Vu la délibération n°CA-2023-09 relative aux tarifs et prestations adoptée par le conseil d'administration du 3 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'administration de décider d'approuver les modifications apportées aux tarifs des droits et prestations 2023-2024 relatives à la réforme des parcours préparant aux concours et aux métiers de la fonction publique formant le "nouveau CEPAG".

Annexes: IEPG CA Annexe Tarifs droits et prestations 2023-2024 ANNEXE CA20230307.docx

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	12
Nombre de procurations :	16
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration :

Les tarifs des droits et prestations 2023-2024 tels que figurant sur l'annexe sont approuvés.

Jean-Luc Névache Président du Conseil d'administration

H